

traditions de la Chambre qu'un document de ce genre soit imprimé sans qu'il en soit donné lecture. Je sou mets respectueusement à Votre Honneur qu'il ne devrait pas être imprimé du consentement unanime de la Chambre.

M. L'Orateur suppléant: A l'ordre. Dois-je comprendre qu'il n'y a pas consentement unanime pour l'impression de ce document?

Des voix: Non.

M. L'Orateur suppléant: l'honorable député de Kenora-Rainy-River a la parole.

M. Reid: Merci, monsieur l'Orateur.

Dans ce cas, monsieur l'Orateur, je puis peut-être résumer les conclusions du mémoire. On y demandait d'abord que le maire réunisse un comité spécial d'Indiens et de non-Indiens qui aiderait à régler les différends entre les Indiens et les non-Indiens et à favoriser des mesures de collaboration à long terme entre les races. On y formulait ensuite certaines des demandes précises que j'ai mentionnées: que la saison du piégeage des animaux à fourrure soit prolongée; que la Fondation de recherches sur l'alcoolisme s'occupe de la région de Kenora; et, enfin, que soit aménagé un réseau de communications radio-téléphoniques entre Kenora et les réserves indiennes.

Je suis heureux de signaler, monsieur l'Orateur, qu'à ma connaissance, les trois dernières demandes ont été acceptées presque entièrement et que le comité du maire est actuellement en fonctions. En fait, depuis ce temps-là, il y a eu deux réunions auxquelles ont pris part des fonctionnaires provinciaux et fédéraux, des gens de la ville et les Indiens. Aujourd'hui même a lieu à Kenora une réunion à laquelle ne prennent part que des chefs indiens et des conseillers qui, assistés de fonctionnaires fédéraux et provinciaux, cherchent à résoudre leurs problèmes.

Durant le peu de temps qui me reste, monsieur l'Orateur, je voudrais signaler certains enseignements tirés de cette marche. Tout d'abord, l'Indien commence à s'intéresser à sa situation et la trouve peu satisfaisante; il cherche à y remédier. Voilà pour moi un indice très encourageant. Deuxièmement, l'Indien reconnaît qu'il ne peut agir seul, qu'il a besoin de notre aide; et c'est le point principal exposé dans le mémoire. Troisièmement, on s'efforce actuellement à Kenora au cours de ces réunions à unir les citoyens de la ville et les Indiens, afin de trouver une solution conjointe à leurs problèmes. C'est là un nouveau fait intéressant dans ce qu'on pourrait appeler un programme de renouvellement communautaire.

[L'hon. M. Bell.]

Je crois, monsieur l'Orateur, que la réputation de Kenora a été noircie à cause de la publicité reçue par suite de cet incident. Je crois que cet incident aurait pu se produire en dehors de ma propre circonscription et, dans certains cas, il est étonnant qu'il ne se soit pas produit auparavant. Tous les intéressés s'efforcent maintenant à Kenora de trouver des solutions conjointes qui aideront les Indiens à améliorer leur sort. Je voudrais maintenant dire quelques mots du bruit que les journaux ont répandu sur l'entente conclue entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario au sujet du développement communautaire et des prestations de bien-être. Quand tout ce bruit s'est élevé dans Kenora et que ladite marche eut lieu, un comité spécial, composé des fonctionnaires provinciaux et fédéraux, se mit à l'œuvre. C'est ce petit groupe qui, essentiellement, a réussi à fournir les ressources disponibles jusqu'à maintenant.

La seule objection que je vois à ce genre d'entente, monsieur l'Orateur, c'est qu'en certains cas, elle semble désuète. Elle a été négociée antérieurement à cette marche dans le comté de Kenora, et, dans plusieurs cas, elle me semble surannée. Tout d'abord, je ne m'oppose pas à ce que les provinces s'occupent de verser les prestations de bien-être aux Indiens afin de les intégrer dans le régime de bien-être provincial. La formule en vigueur selon laquelle le service de bien-être des Indiens relève du gouvernement fédéral et celui qui a trait aux autres citoyens relève du gouvernement provincial, me semble mauvaise, car elle entraîne, dans une certaine mesure, la création d'un régime de classes dans le domaine du bien-être.

J'aimerais que les provinces assument entièrement l'administration des prestations de bien-être destinées aux Indiens. Mais je ne voudrais pas que les provinces établissent à cette fin des organismes distincts. Néanmoins, ces prestations devraient, selon moi, être complètement intégrées dans les programmes provinciaux de bien-être.

En deuxième lieu, monsieur l'Orateur, j'aimerais que le programme de bien-être soit bien distinct des programmes d'expansion régionale actuellement mis en œuvre. Ce n'est pas une bonne chose, à mon avis, de mener les deux programmes de front. Les résultats n'en seront que meilleurs, je pense, si les provinces se chargent du bien-être et si le futur ministère des Affaires indiennes concentre ses efforts sur l'expansion régionale, sur l'appui et les services à assurer aux Indiens qui fréquentent l'université ou l'école secondaire comme à ceux qui cherchent du